

HAULOTTE : Mise à disposition des documents préparatoires à l'AGM du 24/05/2022

Lorette, le 9 Mai 2022

Lorette, le 9 mai 2022 - Les actionnaires de la Société sont invités à participer à l'Assemblée générale ordinaire et extraordinaire de Haulotte Group qui se tiendra le mardi 24 mai 2022, à 10 heures, au siège social de cette dernière situé Rue Emile Zola à Lorette (42420).

L'avis préalable de réunion de l'Assemblée générale et l'avis de convocation ont été publiés au BALO (Bulletin des annonces légales obligatoires) respectivement les 15 avril et 06 mai 2022.

Les documents visés à l'article R.225-83 du Code de commerce sont tenus à la disposition des actionnaires à compter de la convocation de l'Assemblée, conformément aux dispositions réglementaires applicables :

- tout actionnaire au nominatif peut, jusqu'au cinquième jour inclus avant l'Assemblée, demander à la Société de lui envoyer, sans frais, ces documents. Pour les titulaires d'actions au porteur, l'exercice de ce droit est subordonné à la fourniture d'une attestation d'inscription dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité ;
- tout actionnaire peut en prendre connaissance au siège de la Société, Rue Emile Zola à Lorette (42420), dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur.

Les documents visés à l'article R.22-10-23 du Code de commerce peuvent être consultés et téléchargés à partir du site <https://www.haulotte.com/fr/legroupe/espace-investisseurs>.

